

AVIS PUBLIC

À toutes les personnes intéressées par le projet de règlement numéro 224-2022 (zonage) un avis public est, par la présente, donné comme suit :

1. Lors d'une séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2022, le Conseil municipal a adopté le premier projet de règlement suivant:
 - **RÈGLEMENT NUMÉRO 224-2022 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 157-2018, ET SES AMENDEMENTS, DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR, AUX FINS DE MODIFIER ET DE CORRIGER CERTAINS ARTICLES DU RÈGLEMENT, LE PLAN DE ZONAGE ET LES GRILLES DES SPÉCIFICATIONS DES USAGES, À LA SUITE DE MODIFICATIONS AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR) DE LA MRC AINSI QU'À CERTAINES DEMANDES REÇUES.**
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 5 janvier 2023, à 18 h 30 à l'Hôtel de Ville de la municipalité, au 287, rue Marchand à Saint-Victor.

Au cours de cette assemblée, le Maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Une copie du projet de règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville de la municipalité, 287, rue Marchand à Saint-Victor du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.
4. Croquis des zones concernées pouvant être également consulté au bureau de la Municipalité :
5. Contient des dispositions susceptibles du processus d'approbation référendaire.

